



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Val de l'Aisne
20 ter rue du Bois Morin
02370 Presles-et-Boves

Tél : 03.23.54.05.81

<http://www.cc-valdeaisne.fr/>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interlocuteur :

Robin SARA, animateur du SCoT du Val de l'Aisne

rsara@cc-valdeaisne.fr

03.23.54.05.81 (standard CCVA)

Pour diffusion immédiate

Réunion publique

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de l'Aisne, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne propose aux habitants et à l'ensemble des acteurs du territoire de venir participer à une réunion publique afin de leur présenter les travaux sur le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du futur SCoT.

Le DOO est le volet réglementaire du SCoT. Il a pour but la mise en œuvre des orientations formulées dans le projet politique du territoire, qui est énoncé dans le PADD et qui a été délibéré par les élus en Mai 2017.

À travers une présentation des principaux axes de ce volet réglementaire du SCoT, les élus et les habitants des 58 communes pourront échanger sur les grands enjeux de l'avenir du territoire, et notamment sur le développement économique, le logement, les espaces naturels et agricoles, les équipements, et les déplacements.

Cette réunion publique aura lieu le
mercredi 6 novembre à partir de 18h
au siège de la CCVA

Cette nouvelle série d'échanges s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation dans laquelle s'est engagée la Communauté de Communes pour construire un projet de territoire qui correspond à tous.

Un site internet dédié au SCoT

Afin de mieux comprendre ce qu'est un SCoT et de trouver toutes les informations liées au Document d'Orientation et d'Objectifs, un site internet dédié au SCoT du Val de l'Aisne est en ligne.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant l'avancement de la révision avec à disposition la version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validée par le conseil communautaire en Mai 2017, mais également les documents du SCoT en vigueur depuis 2008, notamment le Document d'Orientation Générale (DOG) qui est remplacé depuis *la loi Grenelle II* par le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le site est composé :

- D'onglets fixes qui donnent le cadre légal ;
- D'une catégorie « actualités » pour vivre les évolutions du SCoT au jour le jour ;
- D'un formulaire à la rubrique « contact » pour recueillir toutes les questions et remarques spécifiques autour du SCoT et de sa révision.

Site accessible depuis la page d'accueil du site de la CCVA : www.cc-valdeaisne.fr, bouton « SCoT du Val de l'Aisne ».